



DEPARTEMENT  
DU LOIRET

\*\*\*\*\*

VILLE DE  
SAINT JEAN DE LA RUELLE  
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

REPUBLIQUE FRANCAISE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION

-----  
SEANCE DU 4 MARS 2026

Nombre d'Administrateurs en exercice : 15

OBJET : Adoption du Budget Primitif 2026

Le Président, soussigné, certifie que la convocation du Conseil d'Administration et la liste des délibérations examinées par le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale ont été affichées au CCAS, conformément aux articles L 2121 – 10, L 2121 – 25 et R 2121 – 11 du Code Général des Collectivités Territoriales

L'an Deux Mille Vingt-Six, le 4 Mars à 18h30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de SAINT JEAN DE LA RUELLE légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Mme BELLIZIO, Vice-Présidente

**PRESENTS** : Mme BELLIZIO, Vice-Présidente, Mme DESNOUES, Mme GAMBONI, Mme LOQUET, M AMSTUTZ, Mme LEFOL, Mme CHAMBONNEAU, Mme DUJARDIN, Mme BAROINI, Mme FOURNIER, M RAMON, M REAU.

Formant la majorité des membres en exercice.

**ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES :**

M RIVIERE DA SILVA, Président, a donné pouvoir à Mme BELLIZIO, Vice-Présidente

M VILLARET a donné pouvoir à Mme DESNOUES

**ABSENTE :**

Mme DAHOU

Pour Extrait Certifié Conforme,

Le Président du CCAS

Pour le Président et par délégation,

La Vice-Présidente du CCAS

Olivia BELLIZIO





## 2026-007 – Adoption du Budget Primitif 2026

Le projet de budget primitif 2026 s'équilibre comme suit :

En €	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	3 061 259,34 €	3 061 259,34 €
INVESTISSEMENT	26 849,14 €	98 399,09 €

Le budget est voté par nature. Il est proposé de procéder à un vote global au niveau du chapitre.

Monsieur le Président soumet au Conseil d'Administration le projet de budget primitif 2026.

**Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré,**

**ADOpte** le budget primitif 2026.

Pour le Président du Centre Communal d'Action Sociale  
Et par délégation,  
La Vice-Présidente du CCAS

  
Olivia BELLIZIO

  
CENTRE COMMUNAL  
SERVICE  
PLURIS TRAVAIL GÉNÉRAL  
71, rue Charles de Gaulle  
45 40 St Jean de la Ruelle  
D'ACTION SOCIALE

« Le Président certifie, sous sa responsabilité :

- le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>, et ce, dans le délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat,
- informe que dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, que cette démarche interrompt le délai de recours contentieux qui recommencera à courir, soit à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai. »